

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CCAS DE DALLET DU 31/08/2015

Membres en exercice 11

Présents : 7

Votants : 11

L'an deux mille quinze, le trente et un août,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Dallet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE.

Date de convocation : 26 août 2015

Présents : Gilles VOLDOIRE, Marie-Thérèse THEVENET, Pascal ROFFET, Sonia NEYRET, Aline CELLIER, Martine VAQUIER, Florence JOUVE, Yamina KADDOUR, Marie BUSSERON.

Absents : Chantal DE MONTARD

Procuration : Yannick LAFONT donne procuration à Gilles VOLDOIRE

1° Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30/03/2015

Le Président, Gilles VOLDOIRE, ouvre la séance et invite Marie-Thérèse THEVENET, Adjointe en charge des affaires sociales, à prendre la parole.

Marie-Thérèse THEVENET présente le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration (préalablement envoyé par courrier avec la convocation).

Aline Cellier fait la remarque qu'un nom de famille a été mentionné sur un secours. Marie-Thérèse THEVENET demande à ce que ce nom n'apparaisse pas dans le compte rendu.

Correction faite, l'assemblée approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 30/03/2015.

2° Secours

Trois secours ont été sollicités auprès du secrétariat depuis la dernière séance pour lesquels des bons alimentaires ont été rédigés :

- Le 07/04/2015 : 50€ à valoir chez Netto pour une famille de 3 personnes, partie maintenant sur Clermont-Ferrand.
- Le 26/05/2015 : 80€ à valoir chez Netto pour une famille de 9 personnes dont le véhicule est tombé en panne. Des frais non prévus de 600€ pour l'achat d'un nouveau véhicule ont mis à mal leur budget.
- Le 07/08/2015 : 50€ à valoir chez Netto, pour un Monsieur célibataire qui a des difficultés financières pour payer son loyer, ses crédits et manger. Il cherche auprès des bailleurs sociaux un logement plus grand pour accueillir sa maman dépendante, résidant pour l'instant sur Montluçon, dans le but de réduire ses frais de déplacement.

3° Sortie au Sénat

Marie-Thérèse THEVENET a contacté un guide pour une visite commentée du Panthéon.

Coût de 180€ pour 1h30 / 2h00 pour un groupe d'une vingtaine de personnes.

Un devis a été demandé à la SNCF. Les tarifs groupe varient selon l'anticipation et la variation de la demande sur le marché. Les billets Prem's sont compliqués à obtenir pour un groupe car l'enregistrement est individuel et nominatif.

Une simulation est présentée :

Proposition de transport

COUT DE REVIENT DU CAR – Tarifs en €					
Transport en car	Nombre de personne	Coût	Panthéon	Visite du Panthéon	Total
1 999,00 €	10	199,90	6	18,00	223,90
1 999,00 €	15	133,27	6	12,00	151,27
1 999,00 €	20	99,95	6	9,00	114,95
1 999,00 €	25	79,96	6	7,20	93,16
1 999,00 €	30	66,63	6	12,00	84,63
1 999,00 €	35	57,11	6	10,29	73,40
1 999,00 €	40	49,98	6	9,00	64,98
1 999,00 €	45	44,42	6	8,00	58,42
1 999,00 €	50	39,98	6	7,20	53,18

Départ de Dallet 4h30 / arrivée à Paris 10h30

Départ de Paris à 17h00 arrivée vers 23h00 à Dallet

COUT DE REVIENT SNCF – Tarifs en €				
1 billet	Aller /retour	Panthéon	Guide moyen	Total
30,5	61	6	10	77
39,5	79	6	10	95
42,7	85,4	6	10	101,4
58	116	6	10	132

Il restait 35 places SNCF au 14/08/2015 MAIS 1 pers de préinscrite
10 personnes de préinscrites au 31/08/2015

Départ de Clermont à 5h55 arrivée à 9h01 Paris

Départ de Paris à 18h00 arrivée vers 21h04 à Clermont

Il faut demander à la SNCF une dérogation pour pouvoir régler par mandat

Nous avons 15 jours pour régler une fois les billets commandés

Si annulation: frais 20% à J-30 / 30% à J - 8

A cela, il faut rajouter les frais de métro

La visite du Sénat est gratuite.

Gilles VOLDOIRE : Il faudrait arriver à 30 personnes pour maintenir la sortie ; on verra à ce moment-là pour prendre la décision ; les places sont limitées à 40 personnes par le Sénat.

Marie-Thérèse THEVENET : Le car minimise les changements de transport.

Marie-Thérèse THEVENET souhaite que la sortie soit mise en avant par l'intermédiaire d'affiches, de flyers, sur le « Ça se passe à Dallet » et dans le journal La Montagne.

Yamina KADDOUR propose de communiquer par le biais de la Communauté de communes.

Etant donné que la sortie avait été programmée pendant les vacances scolaires et dans le but d'attirer aussi un public plus jeune ; Marie-Thérèse THEVENET demande s'il est possible d'envisager de faire un tarif enfant dont une partie serait prise en charge par le budget du CCAS.

Yamina KADDOUR : c'est une visite d'instruction civique qui vise les plus grands.

Sonia NEYRET suggère de faire une piqûre de rappel avec plus de précisions quant au contenu de la journée dans le « Ça se passe à Dallet ».

Yamina KADDOUR propose de noter que les adolescents sont les bienvenus.

Gilles VOLDOIRE demande d'indiquer que les moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Le tarif délibéré à 80€ par adulte et 65€ pour les moins de 18 ans est décidé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration :

- L'autorisation d'encaisser les chèques des participants
- L'autorisation de régler les factures relatives à l'organisation de cette sortie.

Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord, à l'unanimité, pour l'encaissement des chèques des participants afin de régler les factures dues.

4° Repas des aînés - animation

Marie-Thérèse THEVENET a réservé un spectacle de transformisme pour le repas des aînés qui aura lieu le samedi 9 janvier 2016. Le coût est de 530€ + 3 plateaux repas pour une formule de 1h15 de spectacle avec 3 artistes.

Elle interroge l'assemblée afin de savoir si ce repas doit être reconduit sur la salle polyvalente. A l'unanimité, l'assemblée décide que le repas aura lieu à la salle polyvalente.

Marie-Thérèse THEVENET suggère de faire une grosse communication sur l'animation car celle de l'an dernier avait bien plu aux aînés.

Marie-Thérèse THEVENET propose de recontacter cette année le traiteur Plasse.

Le centre de loisirs travaille sur la décoration des tables.

5° Projet animation

● Marie-Thérèse THEVENET informe l'assemblée que le PRIS (Point Rencontre Information des Seniors) de Cournon organise tous les premiers mardis de chaque mois **un thé dansant** de 14h00 à 17h00 à la salle Astragale. Le droit d'entrée est de 5.30€ avec boissons et gâteaux à volonté.

Le PRIS accepte des personnes de communes extérieures.

Marie BUSSERON trouve cela très bien et demande comment les éventuels intéressés font au niveau du transport.

Martine VAQUIER souligne que cette fois-ci, il ne faudra pas compter sur elle.

Marie-Thérèse THEVENET soumet l'idée pour la première fois d'organiser un covoiturage.

Gilles VOLDOIRE s'interroge sur le fait que si nos aînés sont capables d'aller danser, ils sont peut-être aussi capables de conduire.

Marie-Thérèse THEVENET propose de les accompagner en allant au travail.

La communication pourrait être « si vous avez des difficultés pour vous rendre au thé dansant, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat. »

- La municipalité de Cournon propose également différents ateliers dont un [Atelier mémoire](#) qui marche très bien.

Marie-Thérèse THEVENET demande si le CCAS de Dallet pourrait proposer quelque chose de similaire. Faut-il se renseigner pour faire venir un animateur ?

Aline CELLIER demande une démonstration et à connaître les tarifs.

Gilles VOLDOIRE conseille de bien communiquer sur le contenu de cet éventuel atelier parce qu'il pensait que c'était un travail sur la mémoire du village.

Gilles VOLDOIRE insiste sur le fait que L'Amicale Laïque organise déjà du yoga sur Dallet et qu'il ne faut pas faire des choses concurrentes.

- Marie-Thérèse THEVENET présente une plaquette sur « [Piaf... 100 ans d'amour](#) », spectacle qui aura lieu au casino de Royat mercredi 20 janvier 2016 à 15h00. Le tarif groupe est à 24€ à partir de 10 personnes. Une communication sera à faire sur le sujet après la sortie au sénat si cela peut intéresser nos aînés.

8° Questions diverses

Florence JOUVE propose le portage de livres à domicile.

Anita le fait déjà au niveau de la bibliothèque. Il faudrait alors communiquer dessus.

Elle propose également une sortie dans la Loire avec une visite de la maison de la praline et du musée de la soierie. Marie-Thérèse THEVENET propose de garder cette idée pour l'an prochain.

La séance est levée à 21H35